

## DECISION N°236

« Commande Public » Autres contrats

### SPECTACLE COLLECTIF L'APPART ET CHOSES / VILLE DE POMPEY SAINT NICOLAS DU 9 DECEMBRE 2023

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2020, par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le souhait de la municipalité d'organiser un spectacle pour la Saint Nicolas le samedi 9 décembre 2023 au Centre Socio Culturel.

Vu la proposition de Collectif L'appart et Choses (CLAC).

LE MAIRE,

### DÉCIDE

- de signer un contrat, joint en annexe, avec Patrice COLARDELLE, agissant en tant que président, demeurant 38 rue des Arènes 57000 Metz. Pour l'organisation du spectacle musical " SAINT NICOLAS ? CONNAIS PAS" le samedi 9 décembre 2023 à 17 h 30.
- Le montant de la prestation s'élève à 1888.60 TTC.
- Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice en cours, à l'article 6232.

Fait à Pompey, 22 août 2023

Le Maire,

  
Laurent TROGR LIC



Publié, notifié le 23/8/23  
Transmis à la Préfecture le 23/8/23